

## Dalloz Actualités, 3 octobre 2022

### Le Sénat cherche un remède aux ordonnances

PÉNAL

Le nombre d'ordonnances n'a cessé d'augmenter depuis les années 2000. Il y a aujourd'hui plus d'ordonnances adoptées que de loi. Conscient du risque de marginalisation, le Sénat fait, depuis l'an dernier, un suivi exhaustif des habilitations. Mais n'a pour l'instant pas trouvé la parade à l'abus d'ordonnances.

par Pierre Januel, Journaliste

le 3 octobre 2022

#### Étude du Sénat sur les ordonnances



Au début de l'été, le Sénat a publié une longue étude sur la pratique des ordonnances. Ces ordonnances permettent au gouvernement de modifier des normes qui relèvent normalement du domaine de la loi. Le processus se déroule en quatre étapes : le Parlement vote une habilitation à légiférer par ordonnance demandée par le gouvernement. Puis, le gouvernement adopte l'ordonnance en conseil des ministres. Il dépose ensuite un projet de loi de ratification. Enfin, le Parlement ratifie l'ordonnance.

Comme le note l'étude du Sénat, le recours aux ordonnances est exponentiel : entre mai 2012 et mai 2022, 621 ordonnances ont été publiées. C'est 85 % de plus par rapport à la période 2004-2012 et une augmentation de 300 % si on compare à 1984-2003 ! En moyenne, 36 habilitations étaient accordées par an dans le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Ce chiffre est passé à 67 par an sous François Hollande et 79 sous Emmanuel Macron. Comme le note l'étude, « lors du quinquennat 2017-2022, 58,5 % des textes intervenant dans le domaine de la loi furent des ordonnances, ce qui signifie qu'il y a eu davantage d'ordonnances publiées que de lois promulguées. » Les ordonnances ont notamment été massivement utilisées durant la crise sanitaire du Covid-19.

Pour l'ancien ministre et président de la commission des Lois, Jean-Jacques Urvoas, « il est normal que le gouvernement utilise les ordonnances. Ce qui était anormal, c'est que, jusqu'ici, le Parlement n'avait pas d'outil de suivi du devenir des habilitations accordées. Or, plus de 10 % des habilitations accordées ne sont pas utilisées par le gouvernement. »